

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Céline TONOT
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Lydie CHAMPION	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Compte Administratif 2016 - Budget principal et budgets annexes**

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, également applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, « *l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif [...]. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice* ». L'article L.5217-10-10 du code général des collectivités territoriales dispose par ailleurs que « *[le] président du conseil de la métropole présente annuellement le compte administratif au conseil de la métropole (...). Le compte administratif est adopté par le conseil de la métropole* ».

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de présenter le compte administratif 2016 du Grand Dijon, document budgétaire retraçant les mouvements de dépenses et de recettes réalisés, et arrêtant les résultats comptables de l'exercice.

Outre la maquette budgétaire, est également annexé au rapport un **document présentant de manière pédagogique et plus détaillée les principaux équilibres du compte administratif pour 2016**. Il est également précisé que cette annexe constitue *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles*, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

PARTIE 1 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016
--

En opérations réelles, tous budgets confondus, hors reprise des résultats antérieurs et après élimination des flux croisés entre budget principal et budgets annexes, le compte administratif 2016 s'établit aux montants suivants :

- Recettes de fonctionnement : 257 542 308,26 euros, soit - 2,1 % par rapport au CA 2015 (+ 0,1 % par rapport au CA 2015 hors produits exceptionnels)
- Dépenses de fonctionnement : 202 589 093,24 euros, soit + 1,4 % par rapport au CA 2015 (+ 0,9 % par rapport au CA 2015 hors charges exceptionnelles)
- Dépenses d'investissement : 83 169 589,10 euros (- 11,5 % par rapport au CA 2015)
- Recettes d'investissement : 71 718 246,29 euros (+ 40,1 % par rapport au CA 2015) (+ 39,7 % par rapport à 2015, hors emprunts nouveaux, mouvements de trésorerie et résultat de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement)

Toujours en opérations réelles, et hors doubles comptes, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses totales du Grand Dijon sur les derniers exercices, en millions d'euros (M€).

Évolution des dépenses de la CA Dijonnaise/CU Grand Dijon depuis 2010

Année	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses réelles de fonctionnement	166,7 M€	177,5 M€	190,0 M€	191,7 M€	199,7 M€	200,6 M€	202,6 M€
Dépenses réelles d'investissement	145,8 M€	270,0 M€	253,4 M€	119,7 M€	97,7 M€	94,0 M€	83,2 M€
TOTAL	312,5 M€	447,5 M€	443,4 M€	311,4 M€	297,4 M€	294,6 M€	285,8 M€

Après prise en compte des résultats antérieurs, et financement des reports, **le résultat disponible à fin 2016 s'élève à 32,4 millions d'euros**, dont 3,5 millions d'euros pour le budget principal et 14,8 millions d'euros pour le budget annexe des transports.

Ce niveau élevé de résultat s'explique essentiellement :

- d'une part, par les excédents dégagés au niveau du budget annexe des transports (14,8 M€), l'exercice 2016 ayant constitué, comme 2015 d'ailleurs, une année de transition préalable au lancement du projet *Prioribus*, visant notamment à accélérer la vitesse commerciale des bus du réseau *Divia* ;
- d'autre part, par le caractère structurellement excédentaire de certains budgets annexes (groupe turbo-alternateur, assainissement).

Les points majeurs du compte administratif 2016 sont récapitulés ci-après, en précisant qu'un document plus détaillé concernant les équilibres budgétaires et le détail des dépenses et recettes réalisées sur l'ensemble des budgets (principal et annexes) est annexé au présent rapport.

PARTIE 2 – SITUATION FINANCIERE DU GRAND DIJON A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2016

De manière générale, malgré des relations financières avec l'État de plus en plus contraintes du fait des engagements pris par la France auprès de l'Union Européenne en matière de réduction des déficits publics, l'exercice 2016 a été marqué par **une consolidation de la situation financière du Grand Dijon**, dont les trois principales traductions sont détaillées ci-après.

1- Une stabilisation de l'épargne brute (capacité d'autofinancement brute) dégagée par la section de fonctionnement : 54,3 M€ en 2016, tous budgets consolidés (contre 54,5 M€ en 2015)

D'un point de vue méthodologique, l'épargne brute correspond, au sens légal, à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. En analyse financière, sont également retraitées du calcul de cette épargne les dépenses et recettes exceptionnelles (chapitres comptables 67 et 77).

Cette stabilisation constitue la traduction des économies significatives réalisées sur différents postes de dépenses de fonctionnement, à l'image de la réduction conséquente des coûts obtenue dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, avoisinant - 550 K€ en 2016 par rapport à 2015, et d'une évolution limitée des taux d'imposition (+ 1% pour les impôts ménages et + 0,38 % pour la cotisation foncière des entreprises), malgré la diminution conséquente de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations fiscales versées par l'Etat (au total, - 3,4 M€ perçus par le Grand Dijon en 2016 par rapport à 2015).

2- La poursuite du désendettement (- 7,3 M€ par rapport à 2015), malgré le transfert de plusieurs emprunts par la commune de Chevigny-Saint-Sauveur.

▪ **Au 31 décembre 2016, l'encours de dette du Grand Dijon s'établit ainsi à 368,2 M€**, contre 375,5 M€ au 31 décembre 2015, incluant le transfert d'une partie de la dette de la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur (760 K€) relative à la création de bassins de rétention, au titre de la compétence « gestion des eaux pluviales » nouvellement exercée par le Grand Dijon depuis sa transformation en communauté urbaine. A noter que ce transfert s'est accompagné d'un ajustement de l'attribution de compensation reversée à la commune, garantissant la neutralité budgétaire de l'opération pour les deux parties, conformément à l'évaluation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées [CLECT].

▪ **À périmètre constant, l'encours de dette total du Grand Dijon a ainsi diminué de - 8 M€**, incluant 1 M€ de remboursements anticipés d'emprunts réalisés sur le budget annexe de l'eau.

▪ L'évolution de l'endettement est explicitée dans le tableau ci-après.

Évolution de l'encours de dette entre 2015 et 2016		
	Encours de dette au 31 décembre 2015	375,48 M€
-	Amortissement de la dette effectué en 2016	- 21,85 M€
-	Remboursements anticipés	- 1,00 M€
+	Emprunts nouveaux mobilisés en 2016	14,795 M€
+	Emprunts transférés par les communes en 2016	0,76 M€
=	Encours de dette au 31 décembre 2016	368,18 M€

3- Une capacité de désendettement stabilisée

▪ Tous budgets consolidés, dans un contexte de désendettement important du Grand Dijon engagé depuis 2014 et du maintien d'un niveau significatif d'épargne brute, la capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute, en retraitant les charges et produits exceptionnels du calcul de cette dernière*) s'établit à **6,8 ans** en 2016 (contre 6,9 ans en 2015),

▪ Sur le seul budget principal, la capacité de désendettement s'établit à **4 ans** (contre 3,7 ans en 2015 et 5,5 ans en 2014), soit un niveau particulièrement modéré comparativement à de nombreuses autres agglomérations françaises.

PARTIE 3 - RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PRINCIPALES ÉVOLUTIONS CONSTATÉES EN 2016

Des recettes réelles de fonctionnement en recul de - 2,1 % par rapport à 2015

(+ 0,1 % hors produits exceptionnels)

▪ Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 257 542 308,26 € au compte administratif 2016 et diminuent de - 2,1 % par rapport à 2015, essentiellement sous l'effet de **la baisse significative de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations fiscales** (au total, - 3,4 M€ par rapport au montant perçu en 2016), non compensée par la croissance des autres produits de fonctionnement.

Après retraitement des produits exceptionnels, les recettes réelles de fonctionnement apparaissent quasi-stables par rapport à 2015 (évolution de + 0,1 %, *cf. infra*).

▪ Pour mémoire, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement sur les derniers exercices est récapitulée dans le tableau ci-après. Après un pic constaté en 2012 dans le cadre de la réalisation du projet de tramway, les recettes réelles de fonctionnement ont retrouvé un niveau plus « habituel » sur les exercices 2013 et 2014, la hausse de l'exercice 2015 s'expliquant par la bonification de la DGF rendue possible par la transformation en communauté urbaine et par la perception par le Grand Dijon des recettes afférentes aux nouvelles compétences transférées fin 2014 par les communes.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2009

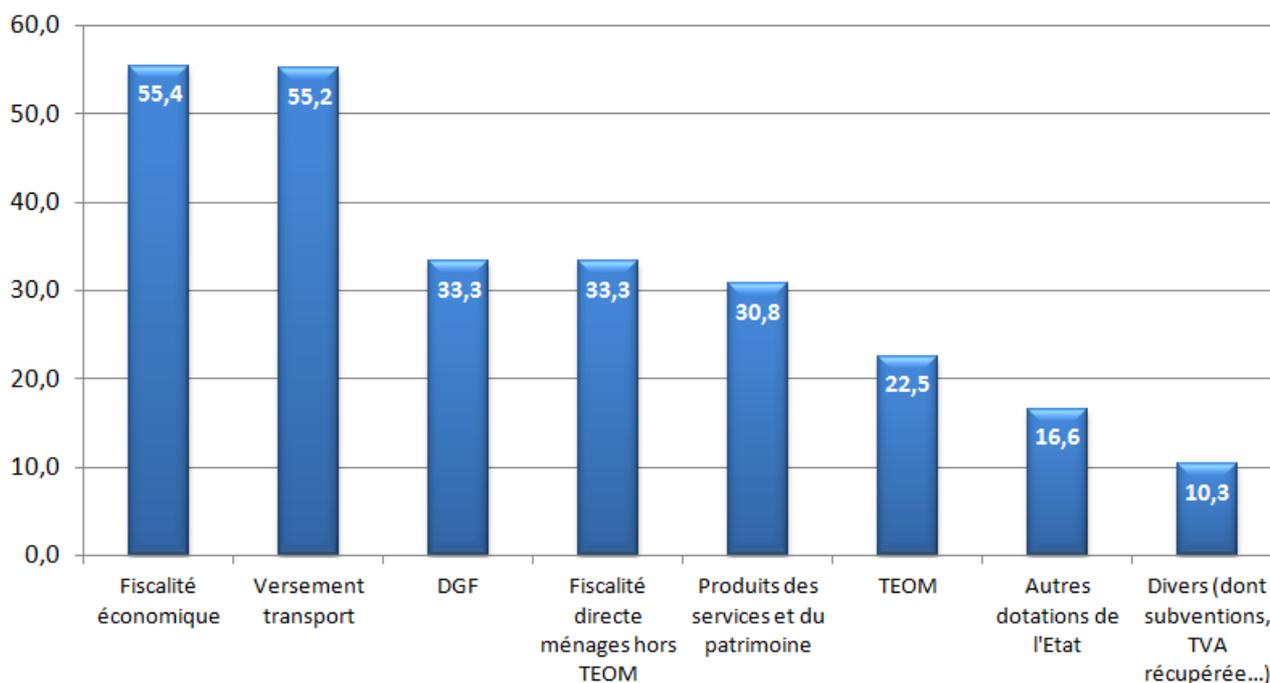
(en millions d'euros - M€, flux croisés entre budgets retraités)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	202,7 M€	209,9 M€	221,06 M€	297,3 M€	245,7 M€	246,4 M€	263,1 M€	257,5 M€

▪ Pour ce qui concerne l'exercice 2016, la répartition des 257,5 M€ de recettes réelles de fonctionnement a été la suivante :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2016

(montants exprimés en millions d'euros)



▪ **Les produits de la fiscalité** (hors versement transport et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) se sont élevés à **89,1 M€ en 2016**, après 88,6 M€ au compte administratif 2015, dont :

- 55,4 M€ de produit des impositions économiques (la Contribution Économique Territoriale incluant la CFE, la CVAE ; la Taxe sur les Surfaces Commerciales ; les Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau) ;
- 33,3 M€ de produit de la fiscalité ménages (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) ;
- 0,4 M€ de produit de fiscalité reversée, dont 286 K€ de prélèvements sur les ressources fiscales des communes n'atteignant pas les objectifs visés par la loi SRU en terme de constructions de logements sociaux (*seuil fixé à 20%*), et 122 K€ d'attribution de compensation « négative » versée par cinq communes au Grand Dijon, conformément au rapport définitif d'évaluation des charges transférées de la CLECT (*Commission locale d'évaluation des charges transférées*) du 19 octobre 2015.

La progression des produits fiscaux constatée en 2016 s'explique principalement par la perception d'importants rôles supplémentaires de CFE [Cotisation Foncière des Entreprises] sur exercices antérieurs (1,7 M€ en 2016, après 1,3 M€ en 2015), alors même que l'évolution du produit de la fiscalité ménages s'avère atone (33,3 M€ en 2016 contre 33,4 M€ en 2015, malgré une évolution de + 1% des taux d'imposition).

Cette baisse assez singulière des recettes de fiscalité ménages, résultant essentiellement de la diminution des bases d'imposition de taxe d'habitation, s'explique notamment par la décision du Gouvernement, fin 2015, de prolonger l'exonération de cette taxe pour de nombreuses de personnes modestes, afin d'atténuer et de différer dans le temps les conséquences de mesures fiscales prises par le Gouvernement Fillon à la fin des années 2000, dont la suppression de la demi-part dite des « veufs et veuves ».

▪ **Le produit du versement transport**, principale recette du budget annexe des transports, s'est élevé à **55,2 M€ en 2016**, après 54,6 M€ en 2015. Cette progression traduit un certain dynamisme de l'activité économique locale, d'autant plus que le Grand Dijon n'a perçu en 2016 aucune compensation de la part de l'État de la perte de recettes générée par le relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises de 9 à 11 salariés, comme le prévoyait pourtant la Loi de finances pour 2016.

▪ **Le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'est élevé à 22,5 M€ au CA 2016 contre 22 M€ au CA 2015. Cette évolution s'explique par l'actualisation légale des bases de + 1% décidée par le Parlement et par l'évolution physique des bases sur le territoire de la Communauté urbaine, en rappelant que le taux de la taxe est demeuré stable par rapport à 2015.

▪ **Les dotations de l'État** ont atteint 49,9 M€ en 2016, contre 53,1 M€ en 2015.

Dans un contexte de montée en puissance de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, cette forte baisse (-5,9 %), s'explique par :

- la forte diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), réduite à 33,3 M€ en 2016, soit une évolution de - 3 M€ par rapport à son niveau de 2015 ;
- le recul des compensations fiscales versées par l'Etat, de l'ordre de - 0,4 M€ par rapport à 2015.

L'ampleur de cette baisse a toutefois été très légèrement atténuée par la perception par le Grand Dijon, pour la première année, de la DGD « doc Urba », à hauteur de 153 K€, au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de la Communauté urbaine.

▪ **Les produits des services et du patrimoine** (*chapitres comptables 70 et 75*) atteignent 30,8 M€ en 2016, après 29 M€ en 2015. Cette hausse s'explique en partie par le remboursement « exceptionnel » au Grand Dijon par le délégataire de service public Lyonnaise de Eaux, de la part non dégrévée de la taxe foncière afférente à la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur au titre des exercices 2015 et 2016, pour un total de 678 K€, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, dont la communauté urbaine, propriétaire de l'équipement, s'était préalablement acquittée. Cette cotisation de taxe foncière fait suite à l'évaluation de la base d'imposition de l'équipement réalisée par les services fiscaux au cours de l'année 2016.

Après retraitement de ce flux budgétaire « exceptionnel » affectant pour un montant égal les recettes et des dépenses de fonctionnement du Grand Dijon, les produits des services et du patrimoine progressent de + 4 % par rapport à 2015.

Les principaux facteurs d'évolution et faits marquants de l'exercice 2016 ont été les suivants :

- Une progression importante et exceptionnelle de + 403 K€ des recettes afférentes à l'usine d'incinération des ordures ménagères du Grand Dijon, retenue pour procéder au traitement d'une partie des déchets de l'agglomération strasbourgeoise, dont l'usine d'incinération est en arrêt depuis le dernier trimestre 2016 en raison d'opérations de désamiantage.

- Parmi les autres postes en progression, les hausses les plus significatives sont les suivantes :

▪ + 180 K€ de produit des redevances versées par les délégataires des délégations de service public [DSP] des réseaux de chaleur du Grand Dijon, suite à la mise en service des chaufferies biomasse des *Valendons* et des *Péjoces*, alimentant notamment les réseaux de chaleur du quartier Fontaine d'Ouche et de la ville de Chenôve, ainsi qu'une grande partie de la moitié Est de Dijon et Quetigny ;

▪ + 178 K€ de recettes du stationnement payant (parkings en ouvrage et stationnement de surface), corollaires essentiellement de l'installation d'appareils monnayeurs dans les parkings ;

▪ + 154 K€ de produit des redevances d'occupation du domaine public eau et assainissement ;

▪ + 137 K€ issus de la vente d'électricité du Groupe Turbo-alternateur de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

▪ Enfin, **les produits exceptionnels** (*chapitre comptable 77*) encaissés en 2016 se caractérisent par un **niveau particulièrement élevé de 4,3 M€**. Les principaux produits exceptionnels perçus en 2016 ont été les suivants :

- 1,4 M€ de produits de cessions d'immobilisations (compte 775) ;

- 1,38 M€ de dégrèvement de taxe foncière (compte 773) relative à la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur, au titre de l'exercice 2015. Suite à l'évaluation de la base d'imposition de l'équipement réalisée par les services fiscaux en 2016, et au vu du montant élevé de l'impôt qui pourrait remettre en cause l'économie générale du contrat de délégation (l'entreprise délégataire Lyonnaise de eaux étant redevable de tous les impôts ou taxes établis par l'Etat ou les collectivités locales), une réclamation circonstanciée a été établie par les services du Grand Dijon, limitant ainsi la base d'imposition de l'équipement et, par conséquent, le montant de la cotisation ;

- 0,9 M€ correspondant à des régularisations de mandats rattachés comptablement à l'exercice précédent (essentiellement des mandats de dépenses du secteur « collecte et traitement des ordures ménagères » et au contrat de délégation de service public transport, pour lesquels les rattachements à l'exercice 2015 avaient été surévalués suite à une erreur d'appréciation des services) ;

- 356,8 K€ reversés par le délégataire SOCCRAM au Grand Dijon dans le cadre de la clôture du contrat de délégation de service public de réseau de chaleur urbain de Chenôve.

PARTIE 4 - DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PRINCIPALES ÉVOLUTIONS CONSTATÉES EN 2016

Une évolution contenue de + 1 % par rapport à 2015

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **202 589 093,24 euros au compte administratif 2016 (CA)**, contre 200,5 M€ au CA 2015, soit une évolution contenue à + 1 %.
- Hors charges exceptionnelles (2,3 M€, comprenant 2 M€ d'écritures comptables permettant la sortie de l'état de l'actif de biens préalablement vendus, également inscrites en recettes d'investissement), les charges de fonctionnement évoluent de + 0,9 % par rapport à 2015.
- Le tableau ci-après récapitule, pour mémoire, l'historique des dépenses réelles de fonctionnement constatées dans les comptes administratifs du Grand Dijon depuis 2009.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2009

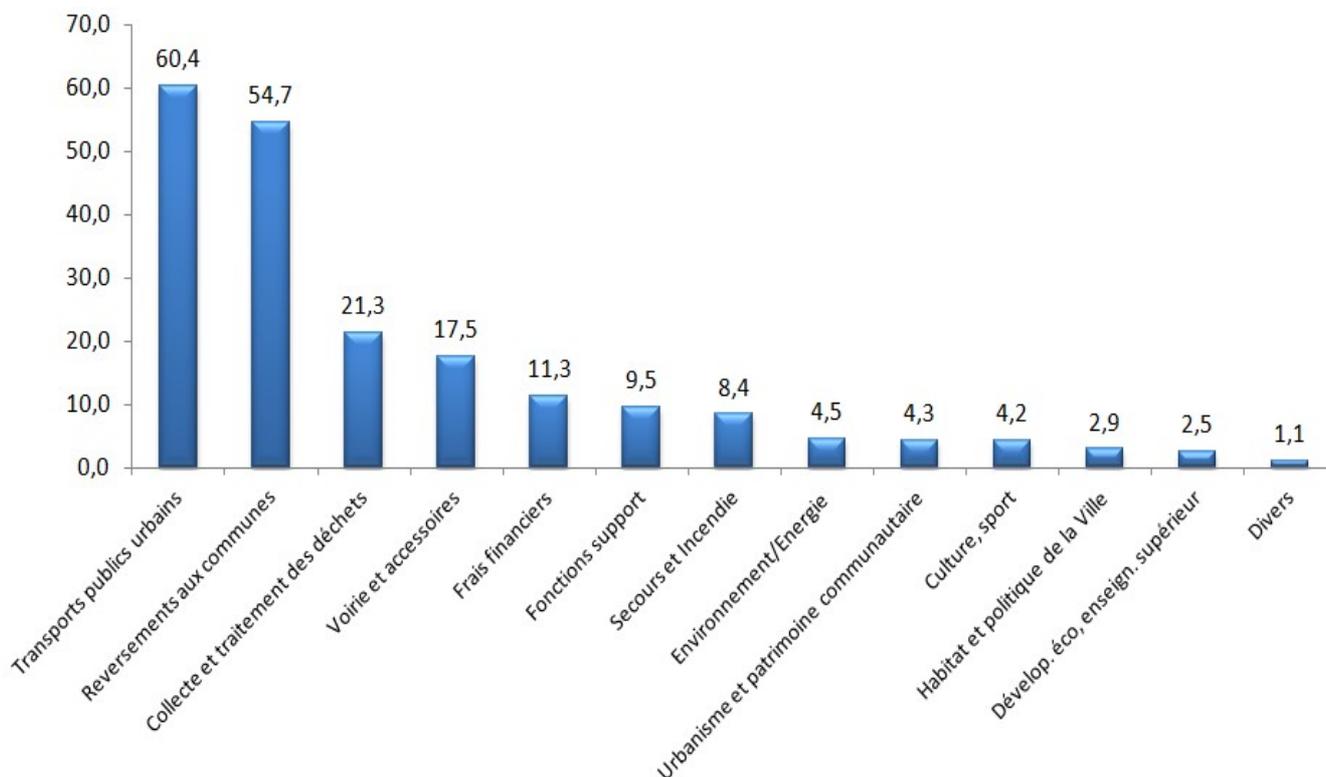
(en millions d'euros - M€, flux croisés entre budgets retraités)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	161,5 M€	166,7 M€	177,5 M€	190 M€	191,7 M€	199,7 M€	200,5 M€	202,6 M€

- Pour ce qui concerne l'exercice 2016, la répartition des 202,6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement par secteurs d'activités a été la suivante :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2016

(montants exprimés en millions d'euros)



Les principaux faits notables et facteurs d'évolution par rapport à 2015 ont été les suivants.

▪ **Les charges de personnel (chapitre 012)** ont connu une hausse limitée de + 0,4 M€ par rapport à 2015, soit + 2,2% d'une année sur l'autre. Tous budgets confondus, elles atteignent ainsi **17,62 M€ au compte administratif 2016**, contre 17,23 M€ au CA 2015. Les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- Mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations conduisant au transfert d'une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire, alourdissant le coût des charges patronales ;
- Revalorisation du point d'indice : + 0,6 % au 1er juillet 2016 ;
- Avancements, Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

▪ **Les dépenses de fonctionnement afférentes à la voirie et ses différents accessoires se sont élevées à 17,5 M€** (contre 14,1 M€ en 2015). Cette progression s'explique en partie par l'augmentation en trompe-l'œil des dépenses relatives au traitement de l'eau et son assainissement, due au paiement de la taxe foncière relative à la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur d'un montant de 2,02 M€, au titre des exercices 2015 et 2016.

Après retraitement de cette dépense neutre pour les finances du Grand Dijon (cette dernière étant dégrévée par les services fiscaux à hauteur de 1,38 M€ et remboursée pour le solde par l'entreprise délégataire Lyonnaise de eaux, redevable de tous les impôts ou taxes établis par l'Etat ou les collectivités locales conformément au contrat de délégation de service public) **la progression des dépenses afférentes à ce secteur s'élève à + 1,38 M€** (dont + 700 K€ consacrés à la propreté urbaine, priorité renforcée de l'intercommunalité).

Dans le détail, les dépenses consacrées au secteur de la voirie comprennent notamment :

- les frais de personnel afférents à la compétence voirie et ses différents accessoires (budget principal) : 6,6 M€ ;
- la maintenance de l'éclairage public et des feux de signalisation: 1,6 M€ ;
- l'entretien de la voirie et des espaces verts accessoires de voirie : 1,37 M€ ;
- la propreté urbaine (nettoyage de la voirie) sur le territoire communautaire : 1,16 M€ ;
- la gestion et la mise en œuvre du plan neige : 240 K€ ;
- les charges de fonctionnement afférentes aux véhicules communautaires nécessaires à l'exercice des compétences listées ci-dessus (carburants, frais de maintenance, assurances) : 777 K€ ;
- les charges d'entretien afférentes « au secteur pluvial » : 1,04 M€ (principalement des frais de curage et de nettoyage des réseaux de pluvial, ainsi que les frais de tonte des bassins d'écêtement) ;
- les dépenses de fonctionnement des parkings en ouvrage (budget annexe), y compris les dépenses de personnel : 2,03 M€.

▪ **Les dépenses de fonctionnement du secteur de la collecte et du traitement des ordures ménagères se sont, quant à elles, élevées à 21,3 M€** (contre 22,8 M€ en 2015), incluant notamment :

- Les dépenses afférentes à la collecte et au tri des déchets ménagers : 12,5 M€ (après 13,1 M€ en 2015). Cette forte diminution s'explique principalement par les économies obtenues dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, avoisinant - 550 K€ d'une année sur l'autre (10,87 M€ en 2016 contre 11,42 M€ en 2015). Les frais de fonctionnement du centre de tri s'élèvent quant à eux 1,53 M€, en diminution de - 66 K€ par rapport à 2015.

- Les frais de fonctionnement de l'usine d'incinération ont atteint 4,8 M€ (contre 5,3 M€ en 2015), cette diminution en trompe l'œil s'expliquant en quasi-intégralité par d'importantes régularisations de titres rattachés à l'exercice 2015, surévalués par erreur par les services.

▪ **Les frais financiers ont connu une forte baisse**, atteignant 11,3 M€ au compte administratif 2016, contre 12,3 M€ au CA 2015 et 13 M€ au CA 2014, cette diminution étant le résultat :

- de la poursuite du désendettement engagé par le Grand Dijon en 2014 à l'issue des travaux de réalisation du tramway ;

- du très faible niveau des taux d'intérêt, de nouveau constaté en 2016, dont bénéficie le Grand Dijon par le biais des emprunts à taux variables figurant dans son encours de dette.

▪ Enfin, parmi les autres facteurs d'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2016, la poursuite de **la montée en puissance de la contribution du Grand Dijon au FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) est à souligner, avec un prélèvement de **997 K€** en 2016, soit + 423 K€ par rapport à 2015, augmentation s'expliquant notamment par :

- l'augmentation du volume du fonds, passant au niveau national de 780 M€ en 2015 à 1 milliard d'euros de prélèvement en 2016 ;

- la poursuite des regroupements d'intercommunalités sous l'impulsion des schémas départementaux de coopération intercommunale [SDCI], engendrant une augmentation de la « richesse » de l'ensemble intercommunal du Grand Dijon au regard des critères du FPIC, non pas de manière absolue, mais de manière relative, comparativement à la « richesse » des autres ensembles intercommunaux.

PARTIE 5 – DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

▪ Tous budgets confondus, les dépenses réelles d'investissement ont atteint **83 169 589,10 €** en 2016.

▪ Comme le montre le tableau ci-après, l'exercice 2016, tout comme l'exercice 2015, s'est caractérisé par le retour à un niveau d'investissement plus « classique » du Grand Dijon, après les années 2009 à 2013 marquées par un niveau d'investissement exceptionnellement élevé durant la période de réalisation des deux lignes de tramway.

Évolution des dépenses réelles d'investissement depuis 2009

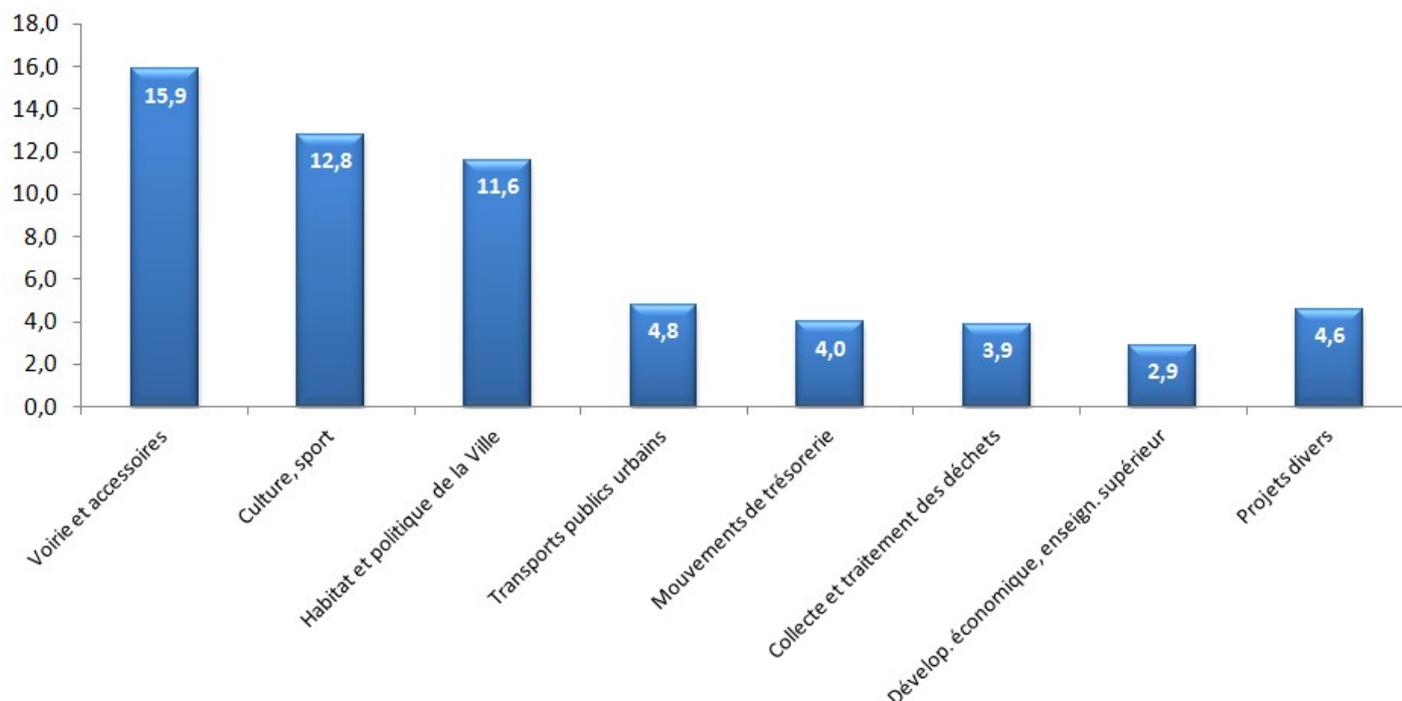
(en millions d'euros - M€)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses réelles d'investissement	106,6 M€	145,8 M€	270,0 M€	253,4 M€	119,7 M€	97,7 M€	94,0 M€	83,2 M€

▪ Pour ce qui concerne l'exercice 2016, la répartition des 83,2 M€ de dépenses réelles d'investissement, hors amortissement du capital de la dette, a été la suivante :

Répartition des dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2016 hors amortissement du capital de la dette

(en millions d'euros – M€)



1- Un volume de dépenses d'équipement restant élevé

- Les dépenses d'équipement (*chapitres comptables 20, 21, 23, 204*) se sont élevées en 2016 à **54,7 M€**, contre 40,5 M€ en 2015.
- Ce volume de dépenses d'équipement s'avère toutefois significativement inférieur au niveau constaté entre 2010 et 2013, exercices budgétaires d'ampleur exceptionnelle marqués par la réalisation des deux lignes de tramway.

Évolution des dépenses d'équipement depuis 2009

(tous budgets agrégés, en millions d'euros - M€)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement	80,3 M€	121,9 M€	243,8 M€	185,6 M€	88,7 M€	40,5 M€	44,3 M€	54,7 M€

▪ Tous budgets confondus, les principales réalisations de l'exercice 2016 ont été les suivantes (*cf. liste plus détaillée figurant dans la présentation annexée à la délibération*) :

- Voirie et accessoires : **15,9 M€ en 2016** (incluant la signalisation, l'éclairage public, la propreté urbaine et autres accessoires de voirie, ainsi que les parkings en ouvrage), après 10,1 M€ en 2015, parmi lesquels notamment :

- 11,5 M€ de travaux de voirie réalisés dans les communes ;
- 1,7 M€ d'investissements en matière d'éclairage public ;
- 1,66 M€ de travaux sur les réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que sur les réseaux électriques ;
- 450 K€ de participation au financement de la LINO, en précisant que le solde de la participation du Grand Dijon à cette opération structurante pour le territoire sera versé en 2017 ;
- 197 K€ de travaux concernant les parkings en ouvrage (essentiellement des travaux en matière de rénovation / maintenance des équipements de sécurité, d'entretien du matériel de paiement et de maintenance du système de gestion centralisée des parkings).

- Équipements sportifs et culturels : **12,8 M€ en 2016**, après 4,6 M€ en 2015, incluant notamment :

- 9,45 M€ pour la construction de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard ;
- 1,3 M€ de soutien à la tranche 2 de rénovation du Musée des Beaux-Arts de Dijon ;
- 561 K€ de frais d'études préalables au projet de rénovation de la piscine du Carrousel ;
- 790 K€ de fonds de concours aux communes (hors Musée des Beaux-Arts de Dijon), dont 515 K€ pour la construction du complexe sportif Véronique Pecqueux-Rolland à Longvic (*solde*) ; 92 K€ pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment militaire « Halle 038 » en un espace de création artistique à Dijon (*1er acompte*) ; 88 K€ pour la réalisation d'un terrain de football synthétique à Fontaine-lès-Dijon (*1er acompte*) ; 83 K€ pour la réalisation d'une médiathèque à Chevigny-Saint-Sauveur (*solde*) ; 7 K€ pour la rénovation des vestiaires du club de football de Neuilly-lès-Dijon (*solde*) ; 5 K€ pour la réhabilitation de l'ancien atelier communal en bibliothèque municipale à Crimolois (*solde*).

- Habitat et politique de la ville : **11,6 M€ en 2016** (après 12,6 M€ en 2015), parmi lesquels notamment :

- 6,4 M€ au titre de la participation aux déficits d'opérations pour la construction de logements sociaux (après 7,6 M€ en 2015) ;
- 2 M€ pour la gestion de la délégation par l'État des aides à la pierre (après 2,5 M€ en 2015) ;
- 793 K€ pour la mise en œuvre de la convention ANRU (contre 1,8 M€ en 2015) ;
- 1,87 M€ d'autres subventions d'équipement (soutien à la réhabilitation du parc de logements à loyer modéré, aides au parc privé ancien).

- Transports publics urbains : **4,8 M€ en 2016** (après 4,35 M€ en 2015), dont :

- 3,25 M€ correspondant à des écritures de régularisation de produit de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçu dans le cadre des travaux de réalisation du tramway. Cette régularisation porte sur les dépenses du projet dites mixtes (c'est-à-dire éligibles à la fois au FCTVA et à la récupération de la TVA par la voie fiscale avec un prorata de déduction déterminé *in fine*) pour lesquelles la déductibilité de la TVA par la voie fiscale a été admise à 100 % par les services fiscaux ;
- 549 K€ d'études et travaux divers d'aménagement du réseau de bus/tramway ;
- 520 K€ pour la réalisation d'une enquête ménages-déplacements préalable aux projets d'investissement liés à l'éco-mobilité (*Prioribus* et définition d'un schéma directeur en faveur des mobilités actives) ;
- 287 K€ d'études préalables à la réalisation du projet « *Prioribus* ».

- Collecte et traitement des déchets : **3,7 M€ en 2016**, après 3,4 M€ en 2015, parmi lesquels :

- 2,7 M€ de travaux à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, dont 1 M€ de travaux de mises aux normes électriques et d'amélioration de la protection incendie, 0,8 M€ pour le traitement des fumées (installation de catalyseurs et travaux de fumisterie), 0,9 M€ de travaux divers de gros entretien renouvellement et d'acquisitions de pièces de rechange ;
- 0,5 M€ d'acquisition de matériel dédié à la collecte et au tri des ordures ménagères ;
- 368 K€ pour l'acquisition de pièces de rechange et la réalisation de travaux divers sur le Groupe Turbo-alternateur

- Développement économique, enseignement supérieur (hors avances de trésorerie aux aménageurs) : **1,4 M€ en 2016**, après 4,2 M€ en 2015. Les principales réalisations de l'exercice 2016 ont été les suivantes :

- 1,1 M€ pour la réhabilitation de bâtiments du Technopôle AgrOnov de Bretenière, en espace d'accueil d'entreprises innovantes dans le domaine de l'agro-environnement ;
- 182 K€ correspondant aux subventions d'équipement versées au Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon Bourgogne (essentiellement affectées par le Syndicat aux travaux dus au départ de la base militaire BA102 et inscrits au Contrat de redynamisation du Site de Défense [CRSD] signé le 13 novembre 2015).

- Urbanisme et politique foncière : **0,6 M€ en 2016**, après 2,4 M€ en 2015, dont :

- 0,26 M€ pour l'optimisation et la valorisation des données géographiques (système d'information géographique - SIG) ;
- 115 K€ pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacements [PUI-HD].

2- Une part importante des crédits affectés au désendettement

Afin de poursuivre le désendettement engagé en 2014 à l'issue des travaux de réalisations du tramway, **22,7 M€ ont été affectés en 2016 au remboursement de la dette** (après 40,2 M€ en 2015), incluant :

- 21,7 M€ d'amortissement du capital de la dette bancaire et de la dette afférente aux deux contrats de partenariat public-privé,
- 1 M€ de remboursements anticipés sur le budget annexe de l'eau.

3- Autres dépenses d'investissement

Concernant les autres dépenses d'investissement (hors dépenses d'équipement et hors amortissement du capital de la dette), les principales dépenses effectuées en 2016 ont été les suivantes :

- **1 M€ d'avance de trésorerie** a été versé à la Société Publique « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités de Beauregard situé sur les communes de Longvic et Ouges.
- Suite à **l'augmentation de capital de la SPLAAD** décidée en 2013, **325,25 K€** ont également été mandatés afin de verser à la société les fonds y afférents.
- Par ailleurs, **200 K€ d'avance de trésorerie** ont été accordés au Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic, remboursés par l'établissement au terme de l'exercice (200 K€ également comptabilisés en recettes d'investissement).
- Enfin, en application de l'article L 516-1 du Code de l'Environnement, qui dispose que « *la mise en activité (...) des installations (...) présentant des risques importants de pollution ou d'accident, des carrières et des installations de stockage de déchets est subordonnée à la constitution de garanties financières* », **199,4 K€ de garanties financières ont été constituées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**, qui s'imposent au Grand Dijon au titre de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

PARTIE 6 - RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Tous budgets agrégés, les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 71 718 246,29 € en 2016.

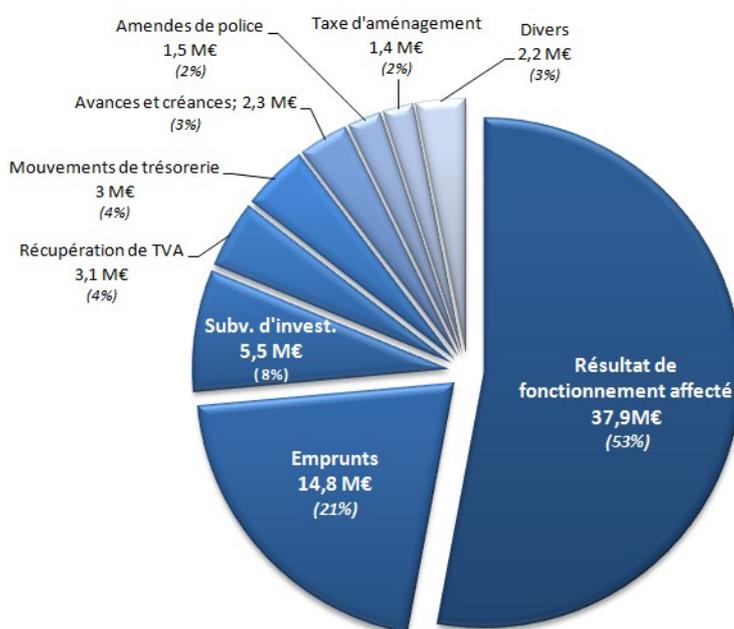
Évolution des recettes réelles d'investissement depuis 2009

(tous budgets agrégés, en millions d'euros - M€)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles d'investissement	83,3 M€	134,6 M€	276,0 M€	189,8 M€	35,5 M€	86,6 M€	51,2 M€	71,7 M€
Dont emprunt	35,9 M€	58 M€	121,5 M€	67,7 M€	0,0 M€	6,0 M€	17,5 M€	14,8 M€

Répartition des recettes réelles d'investissement de l'exercice 2016

(en millions d'euros - M€)



Au compte administratif 2016, *hors emprunts nouveaux, mouvements de trésorerie et résultat de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement*, les **recettes d'investissement ont augmenté de + 39,7 %** et se sont élevées à **15,99 M€** (contre 11,44 M€ en 2015). Les principaux points à relever sont les suivants.

- Les **subventions d'équipement reçues** ont atteint **5,5 M€** en 2016 (contre 4,1 M€ en 2015), dont :
 - 2,57 M€ de l'Etat pour la construction de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard ;
 - 1,3 M€ au titre de la gestion déléguée par l'Etat des aides à la pierre ;
 - 825 K€ de la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation de la piscine du Carrousel ;
 - 454 K€ de participations reçues dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour le compte tiers (aménagement d'entrées charretières et de trottoirs principalement) ;
 - 177 K€ de subventions du Département de la Côte d'Or au titre des projets de voirie conduits par les communes pour le compte du Grand Dijon en 2015 ;
 - 100 K€ de subvention de l'Agence de l'Eau au titre des travaux sur le bassin pluvial Roland Giraud à Chenôve.

- **La récupération de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** s'est élevée à **3,06 M€** en 2016 (contre 3,45 M€ en 2015), dont 2,38 M€ par le biais du FCTVA.

A noter qu'ont été imputées en section de fonctionnement 1,2 M€ de recettes de TVA récupérées sur les loyers de fonctionnement des contrats de partenariat public-privé et de crédit-bail.

- Par ailleurs, **2,25 M€ de remboursements d'avances de trésorerie et de créances diverses ont été perçus en 2016** (contre 2,05 M€ en 2015), dont :

- 1 M€ correspondant au remboursement par la Société publique locale "Aménagement de l'agglomération dijonnaise" (SPLAAD) d'avances de trésorerie accordées par le Grand Dijon dans le cadre de l'opération du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière ;

- 1 M€ de remboursement d'une créance consentie par le Grand Dijon à la Société d'économie d'aménagement de l'agglomération dijonnaise [SEMAAD], dans le cadre de la cession des tènements fonciers situés avenue du Drapeau, rues Joseph Garnier et Georges Lavier (*cf. délibération du conseil communautaire du 9 avril 2015*) ;

- 200 K€ de remboursement par le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic de l'avance de trésorerie accordée par le Grand Dijon.

- **Enfin, 1,4 M€ de taxe d'aménagement** a été perçu au titre des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le 1er janvier 2015. L'exercice 2016 a ainsi constitué la première année au cours de laquelle le Grand Dijon a perçu cette taxe.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5217-10-10 et L. 1612-12 ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité principale et celle des budgets annexes ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Principal aux sommes de : 2 819 004,75 € en dépenses et 1 334 000 € en recettes ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe de la DPI et des DASRI à la somme de 12 413 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe des Transports Publics Urbains à la somme de 299 069,65 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Crématorium à la somme de 53 575 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Groupe Turbo-Alternateur à la somme de 22 566,50 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe de l'Assainissement à la somme de 33 603,15 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe des Parkings en ouvrage à la somme de 21 300 € en dépenses ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau joint en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 59
CONTRE : 2

ABSTENTION : 11
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)